

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 novembre 2019**

### **SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le six novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHABRELOCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Christian GENEST, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 29 octobre 2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 15 **présents :** 12 **votants :** 14

**PRESENTS** : GENEST Christian, DUBOST Jean-Pierre, CARTON Mireille, MOUSSET Christophe, SOANEN Claudine, GRANADOS Alain, VENTAS Annie, ROSE Olivier, FERRET Christian, TARRERIAS Stéphanie, PERRIN Isabelle, FAYE Jean-Baptiste.

**ABSENTS** : , GUILHAUMON-ARAUJO Fabienne, GAMEIRO Fabienne, BRETTON Julien.

**POUVOIRS** : GAMEIRO Fabienne à SOANEN Claudine, BRETTON Julien à GENEST Christian

Claudine SOANEN a été élue secrétaire pour la séance.

### **OBJET: 53- DESIGNATION DE L'ADIT COMME DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES POUR LA COMMUNE DANS LE CADRE DU RGPD**

Rappelant la délibération du Conseil en date du 26 juin 2019 relative à l'adhésion de la commune à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT), pour l'offre de services numériques à compter de l'année 2019,

Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

Considérant que dans son offre de services dans le domaine du numérique, l'ADIT propose d'assurer pour le compte de ses membres le rôle du Délégué à la Protection des données dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Ce délégué pourra assurer cette mission pour environ 80 à 100 membres de l'ADIT. Afin de sécuriser la procédure de recrutement, il est nécessaire qu'au moins 40 membres s'engagent à solliciter ce service pour une durée de 3 ans selon une grille tarifaire définie lors de l'assemblée générale de l'Agence.

La cotisation annuelle, tient compte de la population DGF 2019, et se monterait pour la collectivité à 800€ HT (tranche entre 1001 et 2000 habitants de la grille tarifaire)

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service et demande l'avis du conseil

#### **Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents**

- 1. DECIDE de solliciter l'ADIT pour assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données pendant une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,**
- 2. APPROUVE, compte tenu de la population DGF 2019 de la commune le versement de la cotisation annuelle correspondante de 800€ HT, et la prévision des crédits nécessaires au budget**
- 3. AUTORISE le Maire à signer toute mesure d'exécution et toute mesure modificative liée à cette décision.**

### **OBJET: 54- REVERSEMENT SUBVENTION ANIMATION DANSE CHABRELOCHE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'association Animation Danse de Chabreloche, a fait savoir que son activité sera très réduite cette année compte tenu d'un manque d'encadrement des cours.

L'association a souhaité restituer la subvention annuelle de 650€ à la commune sous la forme d'un chèque.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents prend note de l'information et accepte le remboursement de la subvention d'un montant de 650€ par l'association Animation Danse Chabreloche**

**OBJET: 55- MODIFICATION N°4 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L. 5211-5-1 et L. 5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02853 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes «Entre Allier et Bois Noirs», «de la Montagne Thiernoise», «du Pays de Courpière», et «Thiers Communauté» au 1er janvier 2017 ;

Vu délibération de modification statutaire n° 1 du Conseil Communautaire du 1er mars 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17.01395 en date du 5 juillet 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération de modification statutaire n° 2 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17.02557 en date du 27 décembre 2017 ;

Vu la délibération de modification statutaire n°3 du Conseil Communautaire du 16 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 18.02141 en date du 26 décembre 2018 ;

Vu la délibération de modification statutaire n° 4 du Conseil Communautaire du 12 septembre 2019.

Considérant qu'il convient de procéder à une mise à jour des compétences.

Vu le projet de statut présenté par le Maire ;

Ayant entendu l'exposé qui précède,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

**APPROUVE le projet de statut présenté et annexé à la présente délibération,**

**AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.**

**OBJET: 56- DM 3 – BG – REAJUSTEMENT CREDITS BUDGETAIRES**

Vu les prévisions budgétaires établies le 10 avril 2019 sur le budget général de la commune,

Considérant les notifications du FPIC reçues, et la nécessité de mise à jour des crédits,

Vu les versements de solde des subventions reçus pour certains programmes,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :**

**- de voter les réajustements et prévisions budgétaires ci-après au budget :**

LIBELLE IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Sommes €	Compte	Sommes €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Subvention DETR	1341	89 451.00		
Subvention DETR	1341-192	89 451.00		
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Energie électricité	60612	- 1 276.00		
Attribution de compensation	739211	- 1 086.00		
Dot. Solidarité Communautaire	739212	7 903.00		
Fpic	739223	- 362.00	73223	5 179.00
<b>TOTAL</b>		<b>5 179.00</b>		<b>5 179.00</b>

## QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement de la porte de l'ancienne bibliothèque pour 1951.00 € TTC.
- Reprise de la conduite d'eau de La Croix du Poyet.
- Réparation des évacuations des toilettes du tennis et remplacement de la chéneau.
- Débroussaillage du terrain du Seitol pour un montant de 3760.80 € TTC.
- Mise en place du menu végétarien hebdomadaire à la cantine à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019.
- Préparation du repas de la Fête des aînés.
- Visite de la caserne des pompiers par les autorités du Service départemental d'incendie suite aux travaux et au regroupement des CPI d'Arconsat et de Chabreloche.
- Visite des élus du concept maisons partagées du groupe Ages et Vie à Besançon en vue de la future implantation par le groupe privé sur le territoire communal.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu :

- Le mercredi 11 décembre 2019 à 18h00.